

Délibération N°DL2023_067

Objet - Approbation du Compte de Gestion du Trésorier 2022 - Budget Général Terres du Lauragais

L'an deux mille vingt-trois, le quatre avril à 17 heures 00, le Conseil Communautaire des Terres du Lauragais, légalement convoqué en date du vingt-huit mars, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Villefranche de Lauragais, sous la présidence de M. Christian PORTET

Membres titulaires présents

ADROIT	Sophie	GRAFEUILLE-ROUDET	Valérie	ROUVILLAIN	Thierry
AVERSENG	Pierre	GUERRA	Olivier	SAFFON	Sébastien
BARTHES	Serge	LATCHÉ	Catherine	SIORAT	Florence
BIGNON	Christine	MALMAISON	Patricia	TOUJA	Michel
BODIN	Pierre	METIFEU	Marc	VERCRUYSE	Sandrine
BOMBAIL	Jean-Pierre	MILHES	Marius	VIVIES	Sylvie
BOURGAREL	Roger	MOUYON	Bruno	ZANATTA	Rémy
BRESSOLLES	Pierre	MOUYSET	Maryse		
CAMINADE	Christian	NAVARRO	Karine		
CANAL	Blandine	PEDRERO	Roger		
CASES	Françoise	PEIRO	Mariette		
CASSAN	Jean-Clément	PERA	Annie		
CASTAGNE	Didier	PIC NARDESE	Lina		
CAZENEUVE	Serge	PORTET	Christian		
CESSÉS	Evelyne	POUILLES	Emmanuel		
CLARET	Jean-Jacques	POUS	Thierry		
DARNAUD	Guy	RAMADE	Jean-Jacques		
FEDOU	Nicolas	RAMOND	Patrice		
FIGNES	Jean-Claude	REUSSER	Isabelle		
GLEYES	Lison	ROS NONO	Francette		

Membres suppléants représentant un titulaire

BOUTET	Laurent	Représente M. ROUQUAYROL Pierre-Alain
DELHON	Jacques	Représente M. IZARD Christian
HEDIN	Philippe	Représente Mme ESCRICH-FONS Esther

Membres titulaires absent(e)s ou excusé(e)s

ARPAILLANGE	Michel	ESCRICH-FONS	Esther	NAUTRE	Eva
BARRAU	Valery	FAURE-GIRARDIN	Christel	OBIS	Eliane
BENETTI	Mireille	FERLICOT	Laurent	PALLEJA	Patrick
BREIL	Christophe	GUAGNO	Antoine	RANC	Florence
CALMEIN	François	HEBRARD	Gilbert	RIAL	Guilhem
CALMETTES	Francis	IZARD	Christian	ROBERT	Anne-Marie
CAZELLES	Jean Pierre	KONDRYSZYN	Serge	ROUGÉ	Cédric
COLOMBIES	Christophe	LABATUT	David	ROUQUAYROL	Pierre-Alain
CROUX	Christian	LEBRUN	Guillaume	RUFFAT	Daniel
DAYMIER	Marie-Gabrielle	LELEU	Laurent	STEIMER	John
De La PANOUSE	Geoffroy	MAHCER	Abdelrani		
De LAPLAGNOLLE	Axel	MIQUEL	Laurent		
DUMAS-PILHOU	Bertrand	Mir	Virginie		

Pouvoirs

ARPAILLANGE	Michel	Procuration à Mme GLEYES Lison
CALMEIN	François	Procuration à Mme NAVARRO Karine
CROUX	Christian	Procuration à M. POUS Thierry
De La PANOUSE	Geoffroy	Procuration à M. POUILLES Emmanuel
HEBRARD	Gilbert	Procuration à Mme SIORAT Florence
KONDRYSZYN	Serge	Procuration à M. BARTHES Serge
LELEU	Laurent	Procuration à M. AVERSENG Pierre
OBIS	Eliane	Procuration à M. METIFEU Marc
ROBERT	Anne-Marie	Procuration à M. FEDOU Nicolas
RUFFAT	Daniel	Procuration à Mme REUSSER Isabelle

Nombre de membre nécessaire pour le quorum : 42

Nombre de membres titulaires présents : 47

Nombre de membres suppléants prenant part au vote : 3

Nombre de membres ayant une procuration : 10

Secrétaire de Séance : Monsieur GUERRA Oliver

Nombre de votants : 60

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le 06/04/2023

ID : 031-200071298-20230404-DL2023_067-BF

SLOW

Monsieur le Président expose aux membres présents que le compte de gestion est établi par Monsieur le Trésorier à la clôture de l'exercice.

Monsieur le Président le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote en même temps que le compte administratif.

Monsieur le Président demande au conseil communautaire de bien vouloir :

- VOTER le compte de gestion 2022 du Budget Terres du Lauragais après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Le Conseil de Communauté,

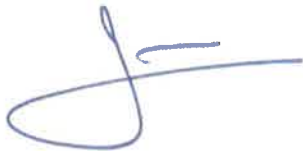
Où l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité:

- De VOTER le compte de gestion 2022 du Budget Terres du Lauragais après avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice
- D'ADRESSER une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne pour le contrôle de sa légalité.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Le secrétaire de séance
GUERRA Olivier



Le Président,
PORTET Christian



Délibération N°DL2023_068

Objet - Approbation du Compte Administratif 2022 - Budget Général Terres du Lauragais

L'an deux mille vingt-trois, le quatre avril à 17 heures 00, le Conseil Communautaire des Terres du Lauragais, légalement convoqué en date du vingt-huit mars, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Villefranche de Lauragais, sous la présidence de M. Christian PORTEY

Membres titulaires présents

ADROIT	Sophie	GLEYES	Lison	ROS NONO	Francette
AVERSENG	Pierre	GRAFEUILLE-ROUDET	Valérie	ROUGÉ	Cédric
BARTHES	Serge	GUERRA	Olivier	ROUVILLAIN	Thierry
BIGNON	Christine	LATCHE	Catherine	SAFFON	Sébastien
BODIN	Pierre	MALMAISON	Patricia	SIORAT	Florence
BOMBAIL	Jean-Pierre	METIFEU	Marc	STEIMER	John
BOURGAREL	Roger	MILHES	Marius	TOUJA	Michel
BRESSOLLES	Pierre	MOUYON	Bruno	VERCRUYSSSE	Sandrine
CAMINADE	Christian	MOUYSET	Maryse	VIVIES	Sylvie
CANAL	Blandine	NAVARRO	Karine	ZANATTA	Rémy
CASES	Françoise	PEDRERO	Roger		
CASSAN	Jean-Clément	PEIRO	Marielle		
CASTAGNÉ	Didier	PERA	Annie		
CAZENEUVE	Serge	PIC NARDESE	Lina		
CESSÉS	Evelyne	PORTET	Christian		
CLARET	Jean-Jacques	POUILLES	Emmanuel		
DARNAUD	Guy	POUS	Thierry		
De LAPLAGNOLLE	Axel	RAMADE	Jean-Jacques		
FEDOU	Nicolas	RAMOND	Patrice		
FIGNES	Jean-Claude	REUSSER	Isabelle		

Membres suppléants représentant un titulaire

BOUTET	Laurent	Représente M. ROUQUAYROL Pierre-Alain
DELHON	Jacques	Représente M. IZARD Christian
HEDIN	Philippe	Représente Mme ESCRICH-FONS Esther

Membres titulaires absent(e)s ou excusé(e)s

ARPAILLANGE	Michel	FAURE-GIRARDIN	Christel	OBIS	Eliane
BARRAU	Valery	FERLICOT	Laurent	PALLEJA	Patrick
BENETTI	Mireille	GUAGNO	Antoine	RANC	Florence
BREIL	Christophe	HEBRARD	Gilbert	RIAL	Guilhem
CALMEIN	François	IZARD	Christian	ROBERT	Anne-Marie
CALMETTES	Francis	KONDRYSZYN	Serge	ROUGÉ	Cédric
CAZELLES	Jean Pierre	LABATUT	David	ROUQUAYROL	Pierre-Alain
COLOMBIES	Christophe	LEBRUN	Guillaume	RUFFAT	Daniel
CROUX	Christian	LELEU	Laurent		
DAYMIER	Marie-Gabrielle	MAHCER	Abdelrani		
De La PANOUSE	Geoffroy	MIQUEL	Laurent		
DUMAS-PILHOU	Bertrand	Mir	Virginie		
ESCRICH-FONS	Esther	NAUTRE	Eva		

Pouvoirs

ARPAILLANGE	Michel	Procuration à Mme GLEYES Lison
CALMEIN	François	Procuration à Mme NAVARRO Karine
CAZELLES	Jean Pierre	Procuration à M. ROUGÉ Cédric
CROUX	Christian	Procuration à M. POUS Thierry
De La PANOUSE	Geoffroy	Procuration à M. POUILLES Emmanuel
HEBRARD	Gilbert	Procuration à Mme SIORAT Florence
KONDRYSZYN	Serge	Procuration à M. BARTHES Serge
LELEU	Laurent	Procuration à M. AVERSENG Pierre
OBIS	Eliane	Procuration à M. METIFEU Marc
ROBERT	Anne-Marie	Procuration à M. FEDOU Nicolas
RUFFAT	Daniel	Procuration à Mme REUSSER Isabelle

Nombre de membre nécessaire pour le quorum : 42

Nombre de membres titulaires présents : 50

Nombre de membres suppléants prenant part au vote : 3

Nombre de membres ayant une procuration : 11

Secrétaire de Séance : Monsieur GUERRA Oliver

Nombre de votants : 64

Monsieur le Président rappelle que le compte administratif reprend l'ensemble des opérations du budget primitif et des décisions modificatives d'un même exercice. Son résultat reflète la gestion des finances du Budget des Terres du Lauragais pour l'exercice 2022.

Monsieur le Président donne la parole au doyen d'âge afin de présenter le compte administratif 2022 des Terres du Lauragais qui est conforme avec le compte de gestion du receveur.

Le Percepteur de Revel a émis un avis favorable à leur conformité.

Compte administratif 2022 Budget TERRES DU LAURAGAIS					
	Dépenses		Recettes		Résultat de clôture (+/-)
	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé	
Investissement	7 149 880,34 €	4 223 605,64 €	7 149 880,34 €	4 933 569,71 €	709 964,07 €
Fonctionnement	30 898 006,40 €	28 726 346,69 €	30 898 006,40 €	32 441 613,64 €	3 715 266,95 €
				Résultat global de clôture	4 425 231,02 €

Il est proposé aux membres du Conseil Communautaire d'approuver le compte administratif 2022 du Budget Général des Terres du Lauragais, tel que présenté ci-dessus.

Monsieur le Président ne prend pas part au vote conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et se retire pour le vote,

Le Conseil de Communauté,

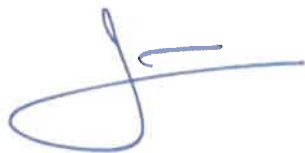
Où l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré, décide avec un vote contre et 63 votes pour:

- D'APPROUVER le compte administratif 2022 du Budget Général Terres du Lauragais, tel que présenté ci-dessus.
- D'AUTORISER Madame la 3^{ème} vice-présidente à signer toutes les pièces nécessaires afférentes à cette affaire.
- D'ADRESSER une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne pour le contrôle de sa légalité.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Le secrétaire de séance
GUERRA Olivier



La 3^{ème} Vice-Présidente,
CANAL Blandine



Délibération N°DL2023_068_1

Objet - Modifie et remplace pour erreur matérielle la délibération DL2023_068 - Approbation du Compte Administratif 2022 - Budget Général Terres du Lauragais

L'an deux mille vingt-trois, le quatre avril à 17 heures 00, le Conseil Communautaire des Terres du Lauragais, légalement convoqué en date du vingt-huit mars, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Villefranche de Lauragais, sous la présidence de M. Christian PORTET

Membres titulaires présents

ADROIT	Sophie	GLEYES	Lison	ROS NONO	Francette
AVERSENG	Pierre	GRAFEUILLE-ROUDET	Valérie	ROUGÉ	Cédric
BARTHES	Serge	GUERRA	Olivier	ROUVILLAIN	Thierry
BIGNON	Christine	LATCHE	Catherine	SAFFON	Sébastien
BODIN	Pierre	MALMAISON	Patricia	SIORAT	Florence
BOMBAIL	Jean-Pierre	METIFEU	Marc	STEIMER	John
BOURGAREL	Roger	MILHES	Marius	TOUJA	Michel
BRESSOLLES	Pierre	MOUYON	Bruno	VERCRUYSSSE	Sandrine
CAMINADE	Christian	MOUYSET	Maryse	VIVIES	Sylvie
CANAL	Blandine	NAVARRO	Karine	ZANATTA	Rémy
CASES	Françoise	PEDRERO	Roger		
CASSAN	Jean-Clément	PEIRO	Marielle		
CASTAGNE	Didier	PERA	Annie		
CAZENEUVE	Serge	PIC NARDESE	Lina		
CESSES	Evelyne	PORTET	Christian		
CLARET	Jean-Jacques	POUILLES	Emmanuel		
DARNAUD	Guy	POUS	Thierry		
De LAPLAGNOLLE	Axel	RAMADE	Jean-Jacques		
FEDOU	Nicolas	RAMOND	Patrice		
FIGNES	Jean-Claude	REUSSER	Isabelle		

Membres suppléants représentant un titulaire

BOUTET	Laurent	Représente M. ROUQUAYROL Pierre-Alain
DELHON	Jacques	Représente M. IZARD Christian
HEDIN	Philippe	Représente Mme ESCRICH-FONS Esther

Membres titulaires absent(e)s ou excusé(e)s

ARPAILLANGE	Michel	FAURE-GIRARDIN	Christel	OBIS	Eliane
BARRAU	Valery	FERLICOT	Laurent	PALLEJA	Patrick
BENETTI	Mireille	GUAGNO	Antoine	RANC	Florence
BREIL	Christophe	HEBRARD	Gilbert	RIAL	Guilhem
CALMEIN	François	IZARD	Christian	ROBERT	Anne-Marie
CALMETTES	Francis	KONDRYSZYN	Serge	ROUGÉ	Cédric
CAZELLES	Jean Pierre	LABATUT	David	ROUQUAYROL	Pierre-Alain
COLOMBIES	Christophe	LEBRUN	Guillaume	RUFFAT	Daniel
CROUX	Christian	LELEU	Laurent		
DAYMIER	Marie-Gabrielle	MAHCER	Abdelrani		
De La PANOUSE	Geoffroy	MIQUEL	Laurent		
DUMAS-PILHOU	Bertrand	Mir	Virginie		
ESCRICH-FONS	Esther	NAUTRE	Eva		

Pouvoirs

ARPAILLANGE	Michel	Procuration à Mme GLEYES Lison
CALMEIN	François	Procuration à Mme NAVARRO Karine
CAZELLES	Jean Pierre	Procuration à M. ROUGÉ Cédric
CROUX	Christian	Procuration à M. POUS Thierry
De La PANOUSE	Geoffroy	Procuration à M. POUILLES Emmanuel
HEBRARD	Gilbert	Procuration à Mme SIORAT Florence
KONDRYSZYN	Serge	Procuration à M. BARTHES Serge
LELEU	Laurent	Procuration à M. AVERSENG Pierre
OBIS	Eliane	Procuration à M. METIFEU Marc
ROBERT	Anne-Marie	Procuration à M. FEDOU Nicolas
RUFFAT	Daniel	Procuration à Mme REUSSER Isabelle

Nombre de membre nécessaire pour le quorum : 42

Nombre de membres titulaires présents : 50

Nombre de membres suppléants prenant part au vote : 3

Nombre de membres ayant une procuration : 11

Secrétaire de Séance : Monsieur GUERRA Oliver

Nombre de votants : 63

Monsieur le Président rappelle que le compte administratif reprend l'ensemble des opérations du budget primitif et des décisions modificatives d'un même exercice. Son résultat reflète la gestion des finances du Budget des Terres du Lauragais pour l'exercice 2022.

Monsieur le Président donne la parole au doyen d'âge afin de présenter le compte administratif 2022 des Terres du Lauragais qui est conforme avec le compte de gestion du receveur.

Le Percepteur de Revel a émis un avis favorable à leur conformité.

Compte administratif 2022 Budget TERRES DU LAURAGAIS					
	Dépenses		Recettes		Résultat de clôture (+/-)
	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé	
Investissement	7 149 880,34 €	4 223 605,64 €	7 149 880,34 €	4 933 569,71 €	709 964,07 €
Fonctionnement	30 898 006,40 €	28 726 346,69 €	30 898 006,40 €	32 441 613,64 €	3 715 266,95 €
Résultat global de clôture					4 425 231,02 €

Il est proposé aux membres du Conseil Communautaire d'approuver le compte administratif 2022 du Budget Général des Terres du Lauragais, tel que présenté ci-dessus.

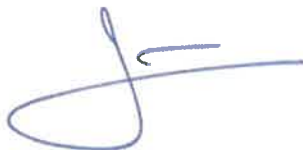
Monsieur le Président ne prend pas part au vote conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et se retire pour le vote,

**Le Conseil de Communauté,
Où l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré, décide avec un vote contre et 62 votes pour:**

- D'APPROUVER le compte administratif 2022 du Budget Général Terres du Lauragais, tel que présenté ci-dessus.
- D'AUTORISER Madame la 3^{ème} vice-présidente à signer toutes les pièces nécessaires afférentes à cette affaire.
- D'ADRESSER une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne pour le contrôle de sa légalité.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

**Le secrétaire de séance
GUERRA Olivier**



**La 3^{ème} Vice-Présidente,
CANAL Blandine**



Délibération N° DL2023_069

Objet - Affectation des résultats 2022 - Budget Général Terres du Lauragais

L'an deux mille vingt-trois, le quatre avril à 17 heures 00, le Conseil Communautaire des Terres du Lauragais, légalement convoqué en date du vingt-huit mars, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Villefranche de Lauragais, sous la présidence de M. Christian PORTET

Membres titulaires présents

ADROIT	Sophie	GLEYES	Lison	ROS NONO	Francette
AVERSENG	Pierre	GRAFEUILLE-ROUDET	Valérie	ROUGÉ	Cédric
BARTHES	Serge	GUERRA	Olivier	ROUVILLAIN	Thierry
BIGNON	Christine	LATCHÉ	Catherine	SAFFON	Sébastien
BODIN	Pierre	MALMAISON	Patricia	SIORAT	Florence
BOMBAIL	Jean-Pierre	METIFEU	Marc	STEIMER	John
BOURGAREL	Roger	MILHES	Marius	TOUJA	Michel
BRESSOLLES	Pierre	MOUYON	Bruno	VERCRUYSSSE	Sandrine
CAMINADE	Christian	MOUYSET	Maryse	VIVIES	Sylvie
CANAL	Blandine	NAVARRO	Karine	ZANATTA	Rémy
CASES	Françoise	PEDRERO	Roger		
CASSAN	Jean-Clément	PEIRO	Marielle		
CASTAGNE	Didier	PERA	Annie		
CAZENEUVE	Serge	PIC NARDESE	Lina		
CESSÉS	Evelyne	PORTET	Christian		
CLARET	Jean-Jacques	POUILLES	Emmanuel		
DARNAUD	Guy	POUS	Thierry		
De LAPLAGNOLLE	Axel	RAMADE	Jean-Jacques		
FEDOU	Nicolas	RAMOND	Patrice		
FIGNES	Jean-Claude	REUSSER	Isabelle		

Membres suppléants représentant un titulaire

BOUTET	Laurent	Représente M. ROUQUAYROL Pierre-Alain
DELHON	Jacques	Représente M. IZARD Christian
HEDIN	Philippe	Représente Mme ESCRICH-FONS Esther

Membres titulaires absent(e)s ou excusé(e)s

ARPAILLANGE	Michel	FAURE-GIRARDIN	Christel	OBIS	Eliane
BARRAU	Valéry	FERLICOT	Laurent	PALLEJA	Patrick
BENETTI	Mireille	GUAGNO	Antoine	RANC	Florence
BREIL	Christophe	HEBRARD	Gilbert	RIAL	Guilhem
CALMEIN	François	IZARD	Christian	ROBERT	Anne-Marie
CALMETTES	Francis	KONDRYSZYN	Serge	ROUGÉ	Cédric
CAZELLES	Jean Pierre	LABATUT	David	ROUQUAYROL	Pierre-Alain
COLOMBIES	Christophe	LEBRUN	Guillaume	RUFFAT	Daniel
CROUX	Christian	LELEU	Laurent		
DAYMIER	Marie-Gabrielle	MAHCER	Abdelrani		
De La PANOUSE	Geoffroy	MIQUEL	Laurent		
DUMAS-PILHOU	Bertrand	Mir	Virginie		
ESCRICH-FONS	Esther	NAUTRE	Eva		

Pouvoirs

ARPAILLANGE	Michel	Procuration à Mme GLEYES Lison
CALMEIN	François	Procuration à Mme NAVARRO Karine
CAZELLES	Jean Pierre	Procuration à M. ROUGÉ Cédric
CROUX	Christian	Procuration à M. POUS Thierry
De La PANOUSE	Geoffroy	Procuration à M. POUILLES Emmanuel
HEBRARD	Gilbert	Procuration à Mme SIORAT Florence
KONDRYSZYN	Serge	Procuration à M. BARTHES Serge
LELEU	Laurent	Procuration à M. AVERSENG Pierre
OBIS	Eliane	Procuration à M. METIFEU Marc
ROBERT	Anne-Marie	Procuration à M. FEDOU Nicolas
RUFFAT	Daniel	Procuration à Mme REUSSER Isabelle

Nombre de membre nécessaire pour le quorum : 42

Nombre de membres titulaires présents : 50

Nombre de membres suppléants prenant part au vote : 3

Nombre de membres ayant une procuration : 11

Secrétaire de Séance : Monsieur GUERRA Oliver

Nombre de votants : 64

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2022 des Terres du Lauragais,
 Considérant que ledit compte est exact,
 Monsieur le Président présente l'affectation des résultats du budget général des Terres du Lauragais 2022, qui se présente comme suit :

Résultat de l'exercice 2022			
	Dépenses	Recettes	Besoin(-)/Excédent(+)
Investissement	4 223 605,64 €	4 933 569,71 €	709 964,07 €
Fonctionnement	28 726 346,69 €	32 441 613,64 €	3 715 266,95 €
Investissement détermination du montant minimum à affecter au compte de réserves 1068			
	Resultat de cloture 2021		-1 750 208,63 €
	Resultat exercice 2022		709 964,07 €
	Resultat cumulé au 31/12/2022		-1 040 244,56 €
	Restes à réaliser dépenses		944 172,81 €
	Restes à réaliser recettes		1 804 580,83 €
	Solde après intégration des restes à réaliser : Besoin (-) ou excédent (+)		-179 836,54 €
	Besoin supplémentaire réserves (précédé du signe -)		0,00 €
Affectation nécessaire de la section de fonctionnement			
Détermination du résultat cumulé de la section de fonctionnement			
	Resultat de cloture 2021		1 370 007,21 €
	Resultat exercice 2022		3 715 266,95 €
	Restes à réaliser dépenses		0,00 €
	Restes à réaliser recettes		0,00 €
	Resultat de cloture 31/12/2022		5 085 274,16 €
	Montant de l'excédent de fonctionnement pouvant être affecté à la cloture de l'exercice:		5 085 274,16 €
	Report en fonctionnement R002		4 167 631,62 €
	Montant total affecté à la section d'investissement devant faire l'objet d'un titre de recette au compte 1068		179 836,54 €
	Affectation complémentaire 2022		737 806,00 €
	Affectation 1068		917 642,54 €

Monsieur le Président demande au conseil communautaire de bien vouloir se prononcer sur l'affectation des résultats 2022.

Le Conseil de Communauté,
 Oûi l'exposé de Monsieur le Président,
 Après en avoir délibéré, décide avec un vote contre et 63 votes pour:

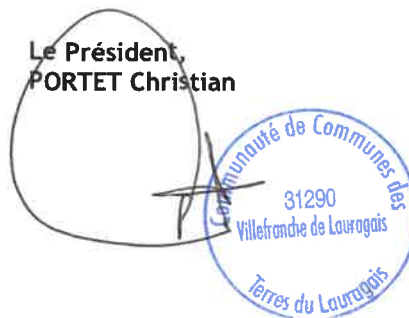
- D'APPROUVER l'affectation des résultats du Budget Général Terres du Lauragais, comme présenté ci-dessus.
- D'AUTORISER Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires afférentes à cette affaire.
- D'ADRESSER une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne pour le contrôle de sa légalité.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Le secrétaire de séance
 GUERRA Olivier



Le Président,
 PORTET Christian



Délibération N°DL2023_070 Objet - Taux des taxes d'imposition 2023

L'an deux mille vingt-trois, le quatre avril à 17 heures 00, le Conseil Communautaire des Terres du Lauragais, légalement convoqué en date du vingt-huit mars, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Villefranche de Lauragais, sous la présidence de M. Christian PORTET

Membres titulaires présents

ADROIT	Sophie	FIGNES	Jean-Claude	RAMOND	Patrice
AVERSENG	Pierre	GLEYES	Lison	REUSSER	Isabelle
BARTHES	Serge	GRAFEUILLE-ROUDET	Valérie	ROS NONO	Francette
BIGNON	Christine	GUERRA	Olivier	ROUGÉ	Cédric
BODIN	Pierre	LATCHÉ	Catherine	ROUVILLAIN	Thierry
BOMBAIL	Jean-Pierre	MALMAISON	Patricia	SAFFON	Sébastien
BOURGAREL	Roger	METIFEU	Marc	SIORAT	Florence
BRESSOLLES	Pierre	MILHES	Marius	STEIMER	John
CAMINADE	Christian	Mir	Virginie	TOUJA	Michel
CANAL	Blandine	MOUYON	Bruno	VERCRUYSSSE	Sandrine
CASES	Françoise	MOUYSET	Maryse	VIVIES	Sylvie
CASSAN	Jean-Clément	NAVARRO	Karine	ZANATTA	Rémy
CASTAGNÉ	Didier	PEDRERO	Roger		
CAZENEUVE	Serge	PEIRO	Marielle		
CESSÉS	Evelyne	PERA	Annie		
COLOMBIES	Christophe	PIC NARDESE	Lina		
CLARET	Jean-Jacques	PORTET	Christian		
DARNAUD	Guy	POUILLES	Emmanuel		
De LAPLAGNOLLE	Axel	POUS	Thierry		
FEDOU	Nicolas	RAMADE	Jean-Jacques		

Membres suppléants représentants un titulaire

BOUTET	Laurent	Représente M. ROUQUAYROL Pierre-Alain
DELHON	Jacques	Représente M. IZARD Christian
HEDIN	Philippe	Représente Mme ESCRICH-FONS Esther

Membres titulaires absent(e)s ou excusé(e)s

ARPAILLANGE	Michel	FERLICOT	Laurent	RANC	Florence
BARRAU	Valery	GUAGNO	Antoine	RIAL	Guilhem
BENETTI	Mireille	HEBRARD	Gilbert	ROBERT	Anne-Marie
BREIL	Christophe	IZARD	Christian	ROUGÉ	Cédric
CALMEIN	François	KONDRYSZYN	Serge	ROUQUAYROL	Pierre-Alain
CALMETTES	Francis	LABATUT	David	RUFFAT	Daniel
CAZELLES	Jean Pierre	LEBRUN	Guillaume		
CROUX	Christian	LELEU	Laurent		
DAYMIER	Marie-Gabrielle	MAHCER	Abdelrani		
De La PANOUSE	Geoffroy	MIQUEL	Laurent		
DUMAS-PILHOU	Bertrand	NAUTRE	Eva		
ESCRICH-FONS	Esther	OBIS	Eliane		
FAURE-GIRARDIN	Christel	PALLEJA	Patrick		

Pouvoirs

ARPAILLANGE	Michel	Procuration à Mme GLEYES Lison
CALMEIN	François	Procuration à Mme NAVARRO Karine
CAZELLES	Jean Pierre	Procuration à M. ROUGÉ Cédric
CROUX	Christian	Procuration à M. POUS Thierry
De La PANOUSE	Geoffroy	Procuration à M. POUILLES Emmanuel
HEBRARD	Gilbert	Procuration à Mme SIORAT Florence
KONDRYSZYN	Serge	Procuration à M. BARTHES Serge
LELEU	Laurent	Procuration à M. AVERSENG Pierre
OBIS	Eliane	Procuration à M. METIFEU Marc
ROBERT	Anne-Marie	Procuration à M. FEDOU Nicolas
RUFFAT	Daniel	Procuration à Mme REUSSER Isabelle

Nombre de membre nécessaire pour le quorum : 42

Nombre de membres titulaires présents : 52

Nombre de membres suppléants prenant part au vote : 3

Nombre de membres ayant une procuration : 11

Secrétaire de Séance : Monsieur GUERRA Oliver

Nombre de votants : 66

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le 06/04/2023

ID : 031-200071298-20230404-DL2023_070-DE



Monsieur le Président donne lecture aux membres présents de l'état 1259 FPU de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2023 transmis par les services fiscaux.

Monsieur le Président rappelle le travail effectué lors des diverses commissions finances qui amène à une reconduction des taux d'imposition pour l'année 2023 et donc de fixer les taux d'imposition pour l'année 2023 de la façon suivante :

Etat de notification des taux d'imposition	Bases prévisionnelles 2023	Taux 2023	Produits attendus 2023
I.A - CFE			
CFE	11 915 000	36.71%	4 373 997
Taxe foncière (bâti)			
Taxe foncière (bâti)	40 922 000	7.50%	3 069 150
Taxe foncière (non bâti)			
Taxe foncière (non bâti)	2 244 000	16.58%	372 055
Taxe d'habitation additionnelle			
Taxe d'habitation additionnelle	2 629 939	12.45%	327 429
TOTAL PRODUITS TAXES FONCIERS			3 768 634

Monsieur le Président indique pour information que le montant de Fraction de TVA nationale (compensation TH) pour l'année 2023 s'élève à 6 173 179€.

Monsieur le Président demande au Conseil Communautaire de bien vouloir se prononcer au titre de l'année 2023 sur le taux des taxes.

Le Conseil de Communauté,

Où l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré, décide avec trois abstentions, deux votes contre et 61 votes pour:

- De **FIXER** pour l'année 2023 le taux d'imposition de la CFE comme indiqué dans le tableau ci-dessus.
- De **FIXER** pour l'année 2023 les taux d'imposition de foncier, de foncier non-bâti comme indiqué dans le tableau ci-dessus.
- De **FIXER** pour l'année 2023 les taux d'imposition de la taxe d'habitation additionnelle comme indiqué dans le tableau ci-dessus.
- De **CHARGER** Monsieur le Président à faire connaître la présente décision aux services fiscaux par l'intermédiaire des services préfectoraux.
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne pour le contrôle de sa légalité.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Le secrétaire de séance
GUERRA Olivier

Le Président,
PORTET Christian



Délibération N°DL2023_071

Objet - Taux de la taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères 2023 - SIPOM de Revel

L'an deux mille vingt-trois, le quatre avril à 17 heures 00, le Conseil Communautaire des Terres du Lauragais, légalement convoqué en date du vingt-huit mars, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Villefranche de Lauragais, sous la présidence de M. Christian PORTET

Membres titulaires présents

ADROIT	Sophie	FIGNES	Jean-Claude	RAMOND	Patrice
AVERSENG	Pierre	GLEYES	Lison	REUSSER	Isabelle
BARTHES	Serge	GRAFEUILLE-ROUDET	Valérie	ROS NONO	Francette
BIGNON	Christine	GUERRA	Olivier	ROUGÉ	Cédric
BODIN	Pierre	LATCHE	Catherine	ROUVILLAIN	Thierry
BOMBAIL	Jean-Pierre	MALMAISON	Patricia	SAFFON	Sébastien
BOURGAREL	Roger	METIFEU	Marc	SIORAT	Florence
BRESSOLLES	Pierre	MILHES	Marius	STEIMER	John
CAMINADE	Christian	Mir	Virginie	TOUJA	Michel
CANAL	Blandine	MOUYON	Bruno	VERCRUYSSÉ	Sandrine
CASES	Françoise	MOUYSSÉ	Maryse	VIVIES	Sylvie
CASSAN	Jean-Clément	NAVARRO	Karine	ZANATTA	Rémy
CASTAGNÉ	Didier	PEDRERO	Roger		
CAZENEUVE	Serge	PEIRO	Marielle		
CESSÉS	Evelyne	PERA	Annie		
COLOMBIES	Christophe	PIC NARDESE	Lina		
CLARET	Jean-Jacques	PORTET	Christian		
DARNAUD	Guy	POUILLES	Emmanuel		
De LAPLAGNOLLE	Axel	POUS	Thierry		
FEDOU	Nicolas	RAMADE	Jean-Jacques		

Membres suppléants représentant un titulaire

BOUDET	Laurent	Représente M. ROUQUAYROL Pierre-Alain
DELHON	Jacques	Représente M. IZARD Christian
HEDIN	Philippe	Représente Mme ESCRICH-FONS Esther

Membres titulaires absent(e)s ou excusé(e)s

ARPAILLANGE	Michel	FERLICOT	Laurent	RANC	Florence
BARRAU	Valéry	GUAGNO	Antoine	RIAL	Guilhem
BENETTI	Mireille	HEBRARD	Gilbert	ROBERT	Anne-Marie
BREIL	Christophe	IZARD	Christian	ROUGÉ	Cédric
CALMEIN	François	KONDRYSZYN	Serge	ROUQUAYROL	Pierre-Alain
CALMETTES	François	LABATUT	David	RUFFAT	Daniel
CAZELLES	Jean Pierre	LEBRUN	Guillaume		
CROUX	Christian	LELEU	Laurent		
DAYMIER	Marie-Gabrielle	MAHCER	Abdelrani		
De La PANOUSE	Geoffroy	MIQUEL	Laurent		
DUMAS-PILHOU	Bertrand	NAUTRE	Eva		
ESCRICH-FONS	Esther	OBIS	Eliane		
FAURE-GIRARDIN	Christel	PALLEJA	Patrick		

Pouvoirs

ARPAILLANGE	Michel	Procuration à Mme GLEYES Lison
CALMEIN	François	Procuration à Mme NAVARRO Karine
CAZELLES	Jean Pierre	Procuration à M. ROUGÉ Cédric
CROUX	Christian	Procuration à M. POUS Thierry
De La PANOUSE	Geoffroy	Procuration à M. POUILLES Emmanuel
HEBRARD	Gilbert	Procuration à Mme SIORAT Florence
KONDRYSZYN	Serge	Procuration à M. BARTHES Serge
LELEU	Laurent	Procuration à M. AVERSENG Pierre
OBIS	Eliane	Procuration à M. METIFEU Marc
ROBERT	Anne-Marie	Procuration à M. FEDOU Nicolas
RUFFAT	Daniel	Procuration à Mme REUSSER Isabelle

Nombre de membre nécessaire pour le quorum : 42

Nombre de membres titulaires présents : 52

Nombre de membres suppléants prenant part au vote : 3

Nombre de membres ayant une procuration : 11

Secrétaire de Séance : Monsieur GUERRA Oliver

Nombre de votants : 66

Monsieur le Président rappelle qu'en matière de traitement et d'enlèvement des déchets du secteur Nord, la communauté de communes des Terres du Lauragais a délégué cette prestation au SIPOM de Revel.

Monsieur le Président précise que le montant de la participation pour l'année 2023 a été fixée par le SIPOM de Revel, avec des taux différenciés par communes.

Monsieur le Président propose de voter les taux de TEOM indiqués par le SIPOM de Revel tels qu'ils figurent dans le tableau ci-dessous :

TERRES DU LAURAGAIS	Taux 2023
ALBIAC	13,17%
AURIAC SUR VENDINELLE	11,99%
AURIN	11,97%
BEAUVILLE	10,55%
BOURG St BERNARD	13,61%
CAMBIAC	11,54%
CARAGOUDES	10,83%
CARAMAN	12,72%
FRANCARVILLE	11,56%
LANTA	13,12%
LA SALVETAT LAURAGAIS	14,04%
LE CABANIAL	12,98%
LE FAGET	9,82%
LOUBENS	13,07%
MASCARVILLE	12,40%
MAUREVILLE	11,65%
MOURVILLES BASSES	11,27%
PRESERVILLE	11,24%
PRUNET	10,48%
SAINTE FOY	13,34%
SAINT PIERRE	12,72%
SAUSSENS	9,57%
SEGREVILLE	13,96%
TARABEL	13,28%
TOUTENS	15,16%
VALLESVILLE	9,37%
VENDINE	15,73%

Monsieur le Président demande au Conseil Communautaire de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil de Communauté,

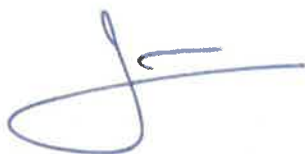
Où l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré, décide avec deux abstentions et 64 votes pour:

- D'APPROUVER les taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères 2023 par commune pour le secteur nord tel que détaillés ci-dessus.
- De MANDATER Monsieur le Président à signer les pièces afférentes à cette affaire.
- D'ADRESSER une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne pour le contrôle de sa légalité.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Le secrétaire de séance
GUERRA Olivier



Le Président,
PORTET Christian



Délibération N° DL2023_072

Objet - Taux de la taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères 2023 - Centre et sud

L'an deux mille vingt-trois, le quatre avril à 17 heures 00, le Conseil Communautaire des Terres du Lauragais, légalement convoqué en date du vingt-huit mars, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Villefranche de Lauragais, sous la présidence de M. Christian PORTET

Membres titulaires présents

ADROIT	Sophie	FIGNES	Jean-Claude	RAMOND	Patrice
AVERSENG	Pierre	GLEYES	Lison	REUSSER	Isabelle
BARTHES	Serge	GRAFEUILLE-ROUDET	Valérie	ROS NONO	Francette
BIGNON	Christine	GUERRA	Olivier	ROUGE	Cédric
BODIN	Pierre	LATCHÉ	Catherine	ROUVILLAIN	Thierry
BOMBAIL	Jean-Pierre	MALMAISON	Patricia	SAFFON	Sébastien
BOURGAREL	Roger	METIFEU	Marc	SIORAT	Florence
BRESSOLLES	Pierre	MILHES	Marius	STEIMER	John
CAMINADE	Christian	Mir	Virginie	TOUJA	Michel
CANAL	Blandine	MOUYON	Bruno	VERCRUYSE	Sandrine
CASES	Françoise	MOUYSET	Maryse	VIVIES	Sylvie
CASSAN	Jean-Clément	NAVARRO	Karine	ZANATTA	Rémy
CASTAGNE	Didier	PEDRERO	Roger		
CAZENEUVE	Serge	PEIRO	Marielle		
CESSÉS	Evelyne	PERA	Annie		
COLOMBIES	Christophe	PIC NARDESE	Lina		
CLARET	Jean-Jacques	PORTET	Christian		
DARNAUD	Guy	POUILLES	Emmanuel		
De LAPLAGNOLLE	Axel	POUS	Thierry		
FEDOU	Nicolas	RAMADE	Jean-Jacques		

Membres suppléants représentant un titulaire

BOUTET	Laurent	Représente M. ROUQUAYROL Pierre-Alain
DELHON	Jacques	Représente M. IZARD Christian
HEDIN	Philippe	Représente Mme ESCRICH-FONS Esther

Membres titulaires absent(e)s ou excusé(e)s

ARPAILLANGE	Michel	FERLICOT	Laurent	RANC	Florence
BARRAU	Valery	GUAGNO	Antoine	RIAL	Guilhem
BENETTI	Mireille	HEBRARD	Gilbert	ROBERT	Anne-Marie
BREIL	Christophe	IZARD	Christian	ROUGÉ	Cédric
CALMEIN	François	KONDRYSZYN	Serge	ROUQUAYROL	Pierre-Alain
CALMETTES	Francis	LABATUT	David	RUFFAT	Daniel
CAZELLES	Jean Pierre	LEBRUN	Guillaume		
CROUX	Christian	LELEU	Laurent		
DAYMIER	Marie-Gabrielle	MAHCER	Abdelrani		
De La PANOUSE	Geoffroy	MIQUEL	Laurent		
DUMAS-PILHOU	Bertrand	NAUTRE	Eva		
ESCRICH-FONS	Esther	OBIS	Eliane		
FAURE-GIRARDIN	Christel	PALLEJA	Patrick		

Pouvoirs

ARPAILLANGE	Michel	Procuration à Mme GLEYES Lison
CALMEIN	François	Procuration à Mme NAVARRO Karine
CAZELLES	Jean Pierre	Procuration à M. ROUGÉ Cédric
CROUX	Christian	Procuration à M. POUS Thierry
De La PANOUSE	Geoffroy	Procuration à M. POUILLES Emmanuel
HEBRARD	Gilbert	Procuration à Mme SIORAT Florence
KONDRYSZYN	Serge	Procuration à M. BARTHES Serge
LELEU	Laurent	Procuration à M. AVERSENG Pierre
OBIS	Eliane	Procuration à M. METIFEU Marc
ROBERT	Anne-Marie	Procuration à M. FEDOU Nicolas
RUFFAT	Daniel	Procuration à Mme REUSSER Isabelle

Nombre de membre nécessaire pour le quorum : 42

Nombre de membres titulaires présents : 52

Nombre de membres suppléants prenant part au vote : 3

Nombre de membres ayant une procuration : 11

Secrétaire de Séance : Monsieur GUERRA Oliver

Nombre de votants : 66

Monsieur le Président rappelle la délibération DL2018_209 instituant le TEOM sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes.

Il indique qu'il convient de fixer pour l'année 2023 un taux de TEOM pour le secteur centre et le secteur sud.

Au vu des bases d'imposition prévisionnelles pour l'année 2023 communiquées par les services fiscaux,

Monsieur le Président propose de voter un taux de TEOM à 14.40% pour la taxe d'Enlèvement Enlèvements des Ordures Ménagères représentant un produit prévisionnel total tel qu'indiqué dans le tableau ci-dessous :

TERRES DU LAURAGAIS	Bases prévisionnelle 2023	Taux 2023	TOTAL produit attendu
Secteur Sud et Centre	22 920 090	14.40%	3 300 492.00€

Monsieur le Président demande au Conseil Communautaire de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil de Communauté,

Où l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré, décide avec trois abstentions et 63 votes pour:

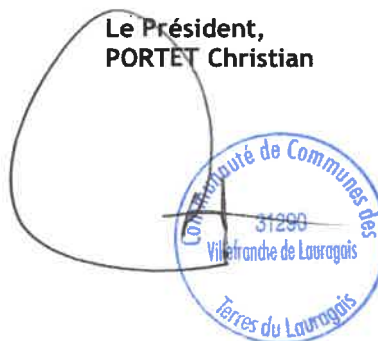
- D'APPROUVER les taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères 2023 à 14.40% sur le territoire centre et sud de la Communauté de Communes.
- De CHARGER Monsieur le Président de mettre en application la présente délibération.
- D'ADRESSER une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne pour le contrôle de sa légalité.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Le secrétaire de séance
GUERRA Olivier



Le Président,
PORTET Christian



Délibération N° DL2023_073 Objet - Fixation du produit de la taxe GEMAPI 2023

L'an deux mille vingt-trois, le quatre avril à 17 heures 00, le Conseil Communautaire des Terres du Lauragais, légalement convoqué en date du vingt-huit mars, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Villefranche de Lauragais, sous la présidence de M. Christian PORTET

Membres titulaires présents

ADROIT	Sophie	FIGNES	Jean-Claude	RAMOND	Patrice
AVERSENG	Pierre	GLEYSES	Lison	REUSSER	Isabelle
BARTHES	Serge	GRAFEUILLE-ROUDET	Valérie	ROS NONO	Francette
BIGNON	Christine	GUERRA	Olivier	ROUGÉ	Cédric
BODIN	Pierre	LATCHÉ	Catherine	ROUVILLAIN	Thierry
BOMBAIL	Jean-Pierre	MALMAISON	Patricia	SAFFON	Sébastien
BOURGAREL	Roger	METIFEU	Marc	SIORAT	Florence
BRESSOLLES	Pierre	MILHES	Marius	STEIMER	John
CAMINADE	Christian	Mir	Virginie	TOUJA	Michel
CANAL	Blandine	MOUYON	Bruno	VERCRUYSSÉ	Sandrine
CASES	Françoise	MOUYSET	Maryse	VIVIES	Sylvie
CASSAN	Jean-Clément	NAVARRO	Karine	ZANATTA	Rémy
CASTAGNÉ	Didier	PEDRERO	Roger		
CAZENEUVE	Serge	PEIRO	Marielle		
CESSÉS	Evelyne	PERA	Annie		
COLOMBIES	Christophe	PIC NARDESE	Lina		
CLARET	Jean-Jacques	PORTET	Christian		
DARNAUD	Guy	POUILLES	Emmanuel		
De LAPLAGNOLLE	Axel	POUS	Thierry		
FEDOU	Nicolas	RAMADE	Jean-Jacques		

Membres suppléants représentant un titulaire

BOUTET	Laurent	Représente M. ROUQUAYROL Pierre-Alain
DELHON	Jacques	Représente M. IZARD Christian
HEDIN	Philippe	Représente Mme ESCRICH-FONS Esther

Membres titulaires absent(e)s ou excusé(e)s

ARPAILLANGE	Michel	FERLICOT	Laurent	RANC	Florence
BARRAU	Valery	GUAGNO	Antoine	RIAL	Guilhem
BENETTI	Mireille	HEBRARD	Gilbert	ROBERT	Anne-Marie
BREIL	Christophe	IZARD	Christian	ROUGÉ	Cédric
CALMEIN	François	KONDRYSZYN	Serge	ROUQUAYROL	Pierre-Alain
CALMETTES	François	LABATUT	David	RUFFAT	Daniel
CAZELLES	Jean Pierre	LEBRUN	Guillaume		
CROUX	Christian	LELEU	Laurent		
DAYMIER	Marie-Gabrielle	MAHCER	Abdelrani		
De La PANOUSE	Geoffroy	MIQUEL	Laurent		
DUMAS-PILHOU	Bertrand	NAUTRE	Eva		
ESCRICH-FONS	Esther	OBIS	Eliane		
FAURE-GIRARDIN	Christel	PALLEJA	Patrick		

Pouvoirs

ARPAILLANGE	Michel	Procuration à Mme GLEYSSES Lison
CALMEIN	François	Procuration à Mme NAVARRO Karine
CAZELLES	Jean Pierre	Procuration à M. ROUGÉ Cédric
CROUX	Christian	Procuration à M. POUS Thierry
De La PANOUSE	Geoffroy	Procuration à M. POUILLES Emmanuel
HEBRARD	Gilbert	Procuration à Mme SIORAT Florence
KONDRYSZYN	Serge	Procuration à M. BARTHES Serge
LELEU	Laurent	Procuration à M. AVERSENG Pierre
OBIS	Eliane	Procuration à M. METIFEU Marc
ROBERT	Anne-Marie	Procuration à M. FEDOU Nicolas
RUFFAT	Daniel	Procuration à Mme REUSSER Isabelle

Nombre de membre nécessaire pour le quorum : 42

Nombre de membres titulaires présents : 52

Nombre de membres suppléants prenant part au vote : 3

Nombre de membres ayant une procuration : 11

Secrétaire de Séance : Monsieur GUERRA Oliver

Nombre de votants :66

Envoyé en préfecture le 12/04/2023

Reçu en préfecture le 12/04/2023

Publié le 12/04/2023

ID : 031-200071298-20230404-DL2023_073-DE

SLO

Conformément aux dispositions de l'article 1530 bis du code général des impôts (CGI), les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre qui exercent la compétence de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations GEMAPI peuvent, par une délibération prise dans les conditions prévues au I de l'article 1639 A bis du CGI, instituer et percevoir une taxe en vue de financer cette compétence.

Monsieur le Président rappelle l'institution de la taxe GEMAPI par la délibération DL2018_016 du 30 janvier 2018.

Outre une délibération visant à instituer la taxe pour la GEMAPI, l'organe délibérant doit également voter le produit de la taxe par une délibération prise chaque année.

Le produit de cette taxe doit être arrêté, d'une part, dans la limite d'un plafond fixé à 40 € par habitant.

D'autre part, le produit voté de la taxe est au plus égal au montant annuel prévisionnel des charges de fonctionnement et d'investissement résultant de l'exercice de la compétence GEMAPI. Pour l'année 2023, les redevances à prendre en charge par Terres du Lauragais pour la compétence GEMAPI s'élèveront à 115 327€. Cette somme est composée du montant de la cotisation appelée par les trois syndicats auxquels la collectivité adhère pour 103 199 € et de 12 128€ concernant les frais de fonctionnement et de coordination Il rappelle également qu'une partie hors GEMAPI est appelée par un des trois syndicats et à la charge de l'intercommunalité pour un montant de 28 009€ en 2023.

Monsieur le Président demande au Conseil Communautaire de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil de Communauté,

Où l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré, décide avec trois abstentions et 63 votes pour:

- D'APPROUVER le produit de la taxe GEMAPI à 115 327€ pour l'année 2023 comme indiqué ci-dessus.
- D'AUTORISER Monsieur le Président à signer les pièces afférentes à cette affaire.
- D'ADRESSER une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne pour le contrôle de sa légalité.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Le secrétaire de séance
GUERRA Olivier



Le Président,
PORTET Christian



Délibération N° DL2023_074

Objet - Budget primitif 2023 - Budget Général Terres du Lauragais

L'an deux mille vingt-trois, le quatre avril à 17 heures 00, le Conseil Communautaire des Terres du Lauragais, légalement convoqué en date du vingt-huit mars, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Villefranche de Lauragais, sous la présidence de M. Christian PORTET

Membres titulaires présents

ADROIT	Sophie	FIGNES	Jean-Claude	RAMOND	Patrice
AVERSENG	Pierre	GLEYES	Lison	REUSSER	Isabelle
BARTHES	Serge	GRAFEUILLE-ROUDET	Valérie	ROS NONO	Francette
BIGNON	Christine	GUERRA	Olivier	ROUGÉ	Cédric
BODIN	Pierre	LATCHÉ	Catherine	ROUVILLAIN	Thierry
BOMBAIL	Jean-Pierre	MALMAISON	Patricia	SAFFON	Sébastien
BOURGAREL	Roger	METIFEU	Marc	SIORAT	Florence
BRESSOLLES	Pierre	MILHES	Marius	STEIMER	John
CAMINADE	Christian	Mir	Virginie	TOUJA	Michel
CANAL	Blandine	MOUYON	Bruno	VERCRUYSE	Sandrine
CASES	Françoise	MOUYSET	Maryse	VIVIES	Sylvie
CASSAN	Jean-Clément	NAVARRO	Karine	ZANATTA	Rémy
CASTAGNÉ	Didier	PEDRERO	Roger		
CAZENEUVE	Serge	PEIRO	Marielle		
CESSES	Evelyne	PERA	Annie		
COLOMBIES	Christophe	PIC NARDESE	Lina		
CLARET	Jean-Jacques	PORTET	Christian		
DARNAUD	Guy	POUILLES	Emmanuel		
De LAPLAGNOLLE	Axel	POUS	Thierry		
FEDOU	Nicolas	RAMADE	Jean-Jacques		

Membres suppléants représentant un titulaire

BOUTET	Laurent	Représente M. ROUQUAYROL Pierre-Alain
DELHON	Jacques	Représente M. IZARD Christian
HEDIN	Philippe	Représente Mme ESCRICH-FONS Esther

Membres titulaires absent(e)s ou excusé(e)s

ARPAILLANGE	Michel	FERLICOT	Laurent	RANC	Florence
BARRAU	Valery	GUAGNO	Antoine	RIAL	Guilhem
BENETTI	Mireille	HEBRARD	Gilbert	ROBERT	Anne-Marie
BREIL	Christophe	IZARD	Christian	ROUGÉ	Cédric
CALMEIN	François	KONDRYSZYN	Serge	ROUQUAYROL	Pierre-Alain
CALMETTES	François	LABATUT	David	RUFFAT	Daniel
CAZELLES	Jean Pierre	LEBRUN	Guillaume		
CROUX	Christian	LELEU	Laurent		
DAYMIER	Marie-Gabrielle	MAHCER	Abdelrani		
De La PANOUSE	Geoffroy	MIQUEL	Laurent		
DUMAS-PILHOU	Bertrand	NAUTRE	Eva		
ESCRICH-FONS	Esther	OBIS	Eliane		
FAURE-GIRARDIN	Christel	PALLEJA	Patrick		

Pouvoirs

ARPAILLANGE	Michel	Procuration à Mme GLEYES Lison
CALMEIN	François	Procuration à Mme NAVARRO Karine
CAZELLES	Jean Pierre	Procuration à M. ROUGÉ Cédric
CROUX	Christian	Procuration à M. POUS Thierry
De La PANOUSE	Geoffroy	Procuration à M. POUILLES Emmanuel
HEBRARD	Gilbert	Procuration à Mme SIORAT Florence
KONDRYSZYN	Serge	Procuration à M. BARTHES Serge
LELEU	Laurent	Procuration à M. AVERSENG Pierre
OBIS	Eliane	Procuration à M. METIFEU Marc
ROBERT	Anne-Marie	Procuration à M. FEDOU Nicolas
RUFFAT	Daniel	Procuration à Mme REUSSER Isabelle

Nombre de membre nécessaire pour le quorum : 42

Nombre de membres titulaires présents : 52

Nombre de membres suppléants prenant part au vote : 3

Nombre de membres ayant une procuration : 11

Secrétaire de Séance : Monsieur GUERRA Oliver

Nombre de votants :66

Monsieur le Président présente le budget prévisionnel 2023 de Terres du Lauragais qui s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	35 493 100.69€	35 493 100.69€
Section d'investissement	7 553 412.35€	7 553 412.35€
Total du budget	43 046 513.04€	43 046 513.04€

Monsieur le Président demande au Conseil Communautaire de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil de Communauté,

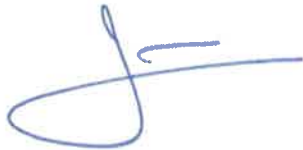
Où l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré, décide avec six abstentions, un vote contre et 59 votes pour:

- D'APPROUVER le budget 2023 par chapitre tel que présenté.
- D'AUTORISER les virements de crédits nécessaires à l'ajustement des comptes en fonctions des besoins.
- De CHARGER Monsieur le Président de mettre en application le budget.
- D'ADRESSER une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne pour le contrôle de sa légalité.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Le secrétaire de séance
GUERRA Olivier



Le Président,
PORTET Christian



Délibération N° DL2023_075

Objet - Subvention 2023 au CIAS des Terres du Lauragais

L'an deux mille vingt-trois, le quatre avril à 17 heures 00, le Conseil Communautaire des Terres du Lauragais, légalement convoqué en date du vingt-huit mars, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Villefranche de Lauragais, sous la présidence de M. Christian PORTET

Membres titulaires présents

ADROIT	Sophie	FIGNES	Jean-Claude	RAMOND	Patrice
AVERSENG	Pierre	GLEYSES	Lison	REUSSER	Isabelle
BARTHES	Serge	GRAFEUILLE-ROUDET	Valérie	ROS NONO	Francette
BIGNON	Christine	GUERRA	Olivier	ROUGÉ	Cédric
BODIN	Pierre	LATCHÉ	Catherine	ROUVILLAIN	Thierry
BOMBAIL	Jean-Pierre	MALMAISON	Patricia	SAFFON	Sébastien
BOURGAREL	Roger	METIFEU	Marc	SIORAT	Florence
BRESSOLLES	Pierre	MILHES	Marius	STEIMER	John
CAMINADE	Christian	Mir	Virginie	TOUJA	Michel
CANAL	Blandine	MOUYON	Bruno	VERCRUYSSSE	Sandrine
CASES	Françoise	MOUYSET	Maryse	VIVIES	Sylvie
CASSAN	Jean-Clément	NAVARRO	Karine	ZANATTA	Rémy
CASTAGNÉ	Didier	PEDRERO	Roger		
CAZENEUVE	Serge	PEIRO	Marielle		
CESSÉS	Evelyne	PERA	Annie		
COLOMBIES	Christophe	PIC NARDESE	Lina		
CLARET	Jean-Jacques	PORTET	Christian		
DARNAUD	Guy	POUILLES	Emmanuel		
De LAPLAGNOLLE	Axel	POUS	Thierry		
FEDOU	Nicolas	RAMADE	Jean-Jacques		

Membres suppléants représentant un titulaire

BOUTET	Laurent	Représente M. ROUQUAYROL Pierre-Alain
DELHON	Jacques	Représente M. IZARD Christian
HEDIN	Philippe	Représente Mme ESCRICH-FONS Esther

Membres titulaires absent(e)s ou excusé(e)s

ARPAILLANGE	Michel	FERLICOT	Laurent	RANC	Florence
BARRAU	Valery	GUAGNO	Antoine	RIAL	Guilhem
BENETTI	Mireille	HEBRARD	Gilbert	ROBERT	Anne-Marie
BREIL	Christophe	IZARD	Christian	ROUGÉ	Cédric
CALMEIN	François	KONDRYSZYN	Serge	ROUQUAYROL	Pierre-Alain
CALMETTES	François	LABATUT	David	RUFFAT	Daniel
CAZELLES	Jean Pierre	LEBRUN	Guillaume		
CROUX	Christian	LELEU	Laurent		
DAYMIER	Marie-Gabrielle	MAHCER	Abdelrani		
De La PANOUSE	Geoffroy	MIQUEL	Laurent		
DUMAS-PILHOU	Bertrand	NAUTRE	Eva		
ESCRICH-FONS	Esther	OBIS	Eliane		
FAURE-GIRARDIN	Christel	PALLEJA	Patrick		

Pouvoirs

ARPAILLANGE	Michel	Procuration à Mme GLEYES Lison
CALMEIN	François	Procuration à Mme NAVARRO Karine
CAZELLES	Jean Pierre	Procuration à M. ROUGÉ Cédric
CROUX	Christian	Procuration à M. POUS Thierry
De La PANOUSE	Geoffroy	Procuration à M. POUILLES Emmanuel
HEBRARD	Gilbert	Procuration à Mme SIORAT Florence
KONDRYSZYN	Serge	Procuration à M. BARTHES Serge
LELEU	Laurent	Procuration à M. AVERSENG Pierre
OBIS	Eliane	Procuration à M. METIFEU Marc
ROBERT	Anne-Marie	Procuration à M. FEDOU Nicolas
RUFFAT	Daniel	Procuration à Mme REUSSER Isabelle

Nombre de membre nécessaire pour le quorum : 42

Nombre de membres titulaires présents : 52

Nombre de membres suppléants prenant part au vote : 3

Nombre de membres ayant une procuration : 11

Secrétaire de Séance : Monsieur GUERRA Oliver

Nombre de votants : 66

Monsieur le président rappelle à l'assemblée que lors du vote du BP 2023, il a été inscrit au chapitre 65 (compte 657362) une subvention au CIAS (budget 405) d'un montant de 150 000€.

Monsieur le Président propose donc que cette subvention soit versée en plusieurs acomptes afin que le CIAS ait une Trésorerie disponible toujours suffisantes pour faire face à ses obligations, sans pouvoir excéder le montant de 150 000€.

Monsieur le Président demande au Conseil Communautaire de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil de Communauté,

Où l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré, décide avec une abstention et 65 votes pour:

- D'APPROUVER le versement de la subvention au CIAS des Terres du Lauragais selon les dispositions mentionnées ci-dessus.
- D'ADRESSER une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne pour le contrôle de sa légalité.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Le secrétaire de séance
GUERRA Olivier



Le Président,
PORTET Christian



Délibération N° DL2023_076

Objet - Attribution du marché - Crédit-bail pour le financement de l'achat de deux camions équipés d'une grue pour la collecte robotisée avec compacteur fixe - Marché 2023_S_001

L'an deux mille vingt-trois, le quatre avril à 17 heures 00, le Conseil Communautaire des Terres du Lauragais, légalement convoqué en date du vingt-huit mars, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Villefranche de Lauragais, sous la présidence de M. Christian PORTET

Membres titulaires présents

ADROIT	Sophie	FIGNES	Jean-Claude	RAMOND	Patrice
AVERSENG	Pierre	GLEYES	Lison	REUSSER	Isabelle
BARTHES	Serge	GRAFEUILLE-ROUDET	Valérie	ROS NONO	Francette
BIGNON	Christine	GUERRA	Olivier	ROUGÉ	Cédric
BODIN	Pierre	LATCHÉ	Catherine	ROUVILLAIN	Thierry
BOMBAIL	Jean-Pierre	MALMAISON	Patricia	SAFFON	Sébastien
BOURGAREL	Roger	METIFEU	Marc	SIORAT	Florence
BRESSOLLES	Pierre	MILHES	Marius	STEIMER	John
CAMINADE	Christian	Mir	Virginie	TOUJA	Michel
CANAL	Blandine	MOUYON	Bruno	VERCRUYSSSE	Sandrine
CASES	Françoise	MOUYSET	Maryse	VIVIES	Sylvie
CASSAN	Jean-Clément	NAVARRO	Karine	ZANATTA	Rémy
CASTAGNÉ	Didier	PEDRERO	Roger		
CAZENEUVE	Serge	PEIRO	Marielle		
CESSÉS	Evelyne	PERA	Annie		
COLOMBIES	Christophe	PIC NARDESE	Lina		
CLARET	Jean-Jacques	PORTET	Christian		
DARNAUD	Guy	POUILLES	Emmanuel		
De LAPLAGNOLLE	Axel	POUS	Thierry		
FEDOU	Nicolas	RAMADE	Jean-Jacques		

Membres suppléants représentant un titulaire

BOUTET	Laurent	Représente M. ROUQUAYROL Pierre-Alain
DELHON	Jacques	Représente M. IZARD Christian
HEDIN	Philippe	Représente Mme ESCRICH-FONS Esther

Membres titulaires absent(e)s ou excusé(e)s

ARPAILLANGE	Michel	FERLICOT	Laurent	RANC	Florence
BARRAU	Valery	GUAGNO	Antoine	RIAL	Guilhem
BENETTI	Mireille	HEBRARD	Gilbert	ROBERT	Anne-Marie
BREIL	Christophe	IZARD	Christian	ROUGÉ	Cédric
CALMEIN	François	KONDRYSZYN	Serge	ROUQUAYROL	Pierre-Alain
CALMETTES	Francis	LABATUT	David	RUFFAT	Daniel
CAZELLES	Jean Pierre	LEBRUN	Guillaume		
CROUX	Christian	LELEU	Laurent		
DAYMIER	Marie-Gabrielle	MAHCER	Abdelrani		
De La PANOUSE	Geoffroy	MIQUEL	Laurent		
DUMAS-PILHOU	Bertrand	NAUTRE	Eva		
ESCRICH-FONS	Esther	OBIS	Eliane		
FAURE-GIRARDIN	Christel	PALLEJA	Patrick		

Pouvoirs

ARPAILLANGE	Michel	Procuration à Mme GLEYES Lison
CALMEIN	François	Procuration à Mme NAVARRO Karine
CAZELLES	Jean Pierre	Procuration à M. ROUGÉ Cédric
CROUX	Christian	Procuration à M. POUS Thierry
De La PANOUSE	Geoffroy	Procuration à M. POUILLES Emmanuel
HEBRARD	Gilbert	Procuration à Mme SIORAT Florence
KONDRYSZYN	Serge	Procuration à M. BARTHES Serge
LELEU	Laurent	Procuration à M. AVERSENG Pierre
OBIS	Eliane	Procuration à M. METIFEU Marc
ROBERT	Anne-Marie	Procuration à M. FEDOU Nicolas
RUFFAT	Daniel	Procuration à Mme REUSSER Isabelle

Nombre de membre nécessaire pour le quorum : 42

Nombre de membres titulaires présents : 52

Nombre de membres suppléants prenant part au vote : 3

Nombre de membres ayant une procuration : 11

Secrétaire de Séance : Monsieur GUERRA Oliver

Nombre de votants : 66

Monsieur le Président rappelle aux membres que, la Communauté de Communes des Terres du Lauragais a lancé une consultation en procédure avec négociation en application des dispositions de l'article R2161-12 à R2161-20 du code de la commande publique.

La présente consultation concerne la passation d'un contrat de crédit-bail pour le financement de l'achat de deux camions équipés d'une grue pour la collecte robotisée avec compacteur fixe pour chacun.

Le montant à financer s'élève à 655 722.00 euros HT, soit 786 866.40TTC

La livraison est prévue pour le mois de septembre 2023.

La prise d'effet de la location en crédit-bail est fixée à la date de réception des camions par la Communauté de communes.

La collectivité se laisse la possibilité de réaliser un remboursement anticipé pour un ou plusieurs matériels.

La durée du marché est fixée à 7 ans.

Le candidat devait proposer :

- Différents taux applicables ;
- Différentes périodicités d'échéance (mensuelle et trimestrielle)
- Différente Valeur résiduelle (1 % et autres)
- Une assurance perte financière (assureur de deuxième rang)

L'avis d'appel public à concurrence a été diffusé au BOAMP et sur le profil acheteur le 17/01/2023. La date limite de dépôt des offres était établie au 17/02/2023 à 12h00.

La commission finances s'est réunie le 14 mars et a émis un avis favorable au financement des camions par crédit-bail.

La Commission d'appel d'offres s'est réunie le 4 avril 2023 et a émis un avis favorable sur la proposition de la **Banque Postale Leasing & Factoring**, pour un loyer mensuel de 10 652.30 € TTC pendant 7 ans et une valeur résiduelle de 1% (7 868.66 €) .

Il n'est pas retenu l'assurance perte financière.

Après présentation du rapport d'analyse des offres, Monsieur le Président propose de retenir l'offre de la **Banque Postale Leasing & Factoring**, pour un loyer mensuel de 10 652.30 € TTC pendant 7 ans et une valeur résiduelle de 1% (7 868.66 €) sans l'assurance perte financière.

Monsieur le Président demande au conseil de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil de Communauté,

Où l'exposé de Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L1414-2,

Vu le Code de la Commande Publique et notamment son article L.2124-1 relatif à la procédure formalisée,

Vu le rapport présenté à la Commission d'appel d'offres du 4 avril 2023,

Vu les offres reçues dans le cadre de la consultation n°2023_S_001,

Considérant que les offres ont été classées à l'issue d'une analyse effectuée conformément au règlement de consultation publié et qu'elles s'avèrent économiquement les plus avantageuses,

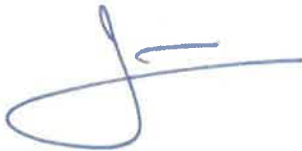
Après en avoir délibéré, décide avec trois abstentions, un vote contre et 62 votes pour:

- **D'ATTRIBUER** le marché à la Banque Postale Leasing & Factoring, pour un loyer mensuel de 10 652.30 € TTC pendant 7 ans et une valeur résiduelle de 1% (7 868.66 €) sans retenir l'assurance perte financière.

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes à cette affaire.
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne pour le contrôle de sa légalité.
- **De MENTIONNER** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Le secrétaire de séance
GUERRA Olivier



Le Président,
PORTET Christian



Délibération N° DL2023_077

Objet - Approbation du Compte de Gestion du Trésorier 2022 - ZA Merline

L'an deux mille vingt-trois, le quatre avril à 17 heures 00, le Conseil Communautaire des Terres du Lauragais, légalement convoqué en date du vingt-huit mars, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Villefranche de Lauragais, sous la présidence de M. Christian PORTET

Membres titulaires présents

ADROIT	Sophie	FIGNES	Jean-Claude	RAMOND	Patrice
AVERSENG	Pierre	GLEYES	Lison	REUSSER	Isabelle
BARTHES	Serge	GRAFEUILLE-ROUDET	Valérie	ROS NONO	Francette
BIGNON	Christine	GUERRA	Olivier	ROUGÉ	Cédric
BODIN	Pierre	LATCHÉ	Catherine	ROUVILLAIN	Thierry
BOMBAIL	Jean-Pierre	MALMAISON	Patricia	SAFFON	Sébastien
BOURGAREL	Roger	METIFEU	Marc	SIORAT	Florence
BRESSOLLES	Pierre	MILHES	Marius	STEIMER	John
CAMINADE	Christian	Mir	Virginie	TOUJA	Michel
CANAL	Blandine	MOUYON	Bruno	VERCRUYSE	Sandrine
CASES	Françoise	MOUYSET	Maryse	VIVIES	Sylvie
CASSAN	Jean-Clément	NAVARRO	Karine	ZANATTA	Rémy
CASTAGNÉ	Didier	PEDRERO	Roger		
CAZENEUVE	Serge	PEIRO	Marielle		
CESSÉS	Evelyne	PERA	Annie		
COLOMBIES	Christophe	PIC NARDESE	Lina		
CLARET	Jean-Jacques	PORTET	Christian		
DARNAUD	Guy	POUILLES	Emmanuel		
De LAPLAGNOLLE	Axel	POUS	Thierry		
FEDOU	Nicolas	RAMADE	Jean-Jacques		

Membres suppléants représentant un titulaire

BOUTET	Laurent	Représente M. ROUQUAYROL Pierre-Alain
DELHON	Jacques	Représente M. IZARD Christian
HEDIN	Philippe	Représente Mme ESCRICH-FONS Esther

Membres titulaires absent(e)s ou excusé(e)s

ARPAILLANGE	Michel	FERLICOT	Laurent	RANC	Florence
BARRAU	Valéry	GUAGNO	Antoine	RIAL	Guilhem
BENETTI	Mireille	HEBRARD	Gilbert	ROBERT	Anne-Marie
BREIL	Christophe	IZARD	Christian	ROUGÉ	Cédric
CALMEIN	François	KONDRYSZYN	Serge	ROUQUAYROL	Pierre-Alain
CALMETTES	François	LABATUT	David	RUFFAT	Daniel
CAZELLES	Jean Pierre	LEBRUN	Guillaume		
CROUX	Christian	LELEU	Laurent		
DAYMIER	Marie-Gabrielle	MAHCER	Abdelrani		
De La PANOUSE	Geoffroy	MIQUEL	Laurent		
DUMAS-PILHOU	Bertrand	NAUTRE	Eva		
ESCRICH-FONS	Esther	OBIS	Eliane		
FAURE-GIRARDIN	Christel	PALLEJA	Patrick		

Pouvoirs

ARPAILLANGE	Michel	Procuration à Mme GLEYES Lison
CALMEIN	François	Procuration à Mme NAVARRO Karine
CAZELLES	Jean Pierre	Procuration à M. ROUGÉ Cédric
CROUX	Christian	Procuration à M. POUS Thierry
De La PANOUSE	Geoffroy	Procuration à M. POUILLES Emmanuel
HEBRARD	Gilbert	Procuration à Mme SIORAT Florence
KONDRYSZYN	Serge	Procuration à M. BARTHES Serge
LELEU	Laurent	Procuration à M. AVERSENG Pierre
OBIS	Eliane	Procuration à M. METIFEU Marc
ROBERT	Anne-Marie	Procuration à M. FEDOU Nicolas
RUFFAT	Daniel	Procuration à Mme REUSSER Isabelle

Nombre de membre nécessaire pour le quorum : 42

Nombre de membres titulaires présents : 52

Nombre de membres suppléants prenant part au vote : 3

Nombre de membres ayant une procuration : 11

Secrétaire de Séance : Monsieur GUERRA Oliver

Nombre de votants : 66

Monsieur le Président expose aux membres présents que le compte de gestion est établi par Monsieur le Trésorier à la clôture de l'exercice.

Le compte de gestion 2022 présenté est un compte de gestion de dissolution (transfert des comptes au budget principal et solde les comptes au 31/12/2022). Il n'y a pas d'opération comptable réalisé ni de résultat à reprendre.

Le compte de gestion est soumis au vote.

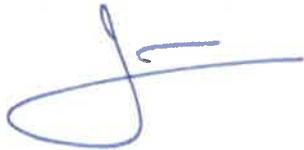
Monsieur le Président demande au Conseil Communautaire de bien vouloir se prononcer.

**Le Conseil de Communauté,
Où l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité:**

- De **VOTER** le compte de gestion de dissolution de 2022 du Budget ZA MERLINE.
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne pour le contrôle de sa légalité.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

**Le secrétaire de séance
GUERRA Olivier**



**Le Président,
PORTET Christian**



Délibération N° DL2023_078

Objet - Exonération de la CFE - Label Librairie Nailloux

L'an deux mille vingt-trois, le quatre avril à 17 heures 00, le Conseil Communautaire des Terres du Lauragais, légalement convoqué en date du vingt-huit mars, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Villefranche de Lauragais, sous la présidence de M. Christian PORTET

Membres titulaires présents

ADROIT	Sophie	FIGNES	Jean-Claude	RAMOND	Patrice
AVERSENG	Pierre	GLEYES	Lison	REUSSER	Isabelle
BARTHES	Serge	GRAFEUILLE-ROUDET	Valérie	ROS NONO	Francette
BIGNON	Christine	GUERRA	Olivier	ROUGÉ	Cédric
BODIN	Pierre	LATCHÉ	Catherine	ROUVILLAIN	Thierry
BOMBAIL	Jean-Pierre	MALMAISON	Patricia	SAFFON	Sébastien
BOURGAREL	Roger	METIFEU	Marc	SIORAT	Florence
BRESSOLLES	Pierre	MILHES	Marius	STEIMER	John
CAMINADE	Christian	Mir	Virginie	TOUJA	Michel
CANAL	Blandine	MOUYON	Bruno	VERCRUYSE	Sandrine
CASES	Françoise	MOUYSET	Maryse	VIVIES	Sylvie
CASSAN	Jean-Clément	NAVARRO	Karine	ZANATTA	Rémy
CASTAGNÉ	Didier	PEDRERO	Roger		
CAZENEUVE	Serge	PEIRO	Mariette		
CESSÉS	Evelyne	PERA	Annie		
COLOMBIES	Christophe	PIC NARDESE	Lina		
CLARET	Jean-Jacques	PORTET	Christian		
DARNAUD	Guy	POUILLES	Emmanuel		
De LAPLAGNOLLE	Axel	POUS	Thierry		
FEDOU	Nicolas	RAMADE	Jean-Jacques		

Membres suppléants représentant un titulaire

BOUTET	Laurent	Représente M. ROUQUAYROL Pierre-Alain
DELHON	Jacques	Représente M. IZARD Christian
HEDIN	Philippe	Représente Mme ESCRICH-FONS Esther

Membres titulaires absent(e)s ou excusé(e)s

ARPAILLANGE	Michel	FERLICOT	Laurent	RANC	Florence
BARRAU	Valery	GUAGNO	Antoine	RIAL	Guilhem
BENETTI	Mireille	HEBRARD	Gilbert	ROBERT	Anne-Marie
BREIL	Christophe	IZARD	Christian	ROUGÉ	Cédric
CALMEIN	François	KONDRYSZYN	Serge	ROUQUAYROL	Pierre-Alain
CALMETTES	François	LABATUT	David	RUFFAT	Daniel
CAZELLES	Jean Pierre	LEBRUN	Guillaume		
CROUX	Christian	LELEU	Laurent		
DAYMIER	Marie-Gabrielle	MAHCER	Abdelrani		
De La PANOUSE	Geoffroy	MIQUEL	Laurent		
DUMAS-PILHOU	Bertrand	NAUTRE	Eva		
ESCRICH-FONS	Esther	OBIS	Eliane		
FAURE-GIRARDIN	Christel	PALLEJA	Patrick		

Pouvoirs

ARPAILLANGE	Michel	Procuration à Mme GLEYES Lison
CALMEIN	François	Procuration à Mme NAVARRO Karine
CAZELLES	Jean Pierre	Procuration à M. ROUGÉ Cédric
CROUX	Christian	Procuration à M. POUS Thierry
De La PANOUSE	Geoffroy	Procuration à M. POUILLES Emmanuel
HEBRARD	Gilbert	Procuration à Mme SIORAT Florence
KONDRYSZYN	Serge	Procuration à M. BARTHES Serge
LELEU	Laurent	Procuration à M. AVERSENG Pierre
OBIS	Eliane	Procuration à M. METIFEU Marc
ROBERT	Anne-Marie	Procuration à M. FEDOU Nicolas
RUFFAT	Daniel	Procuration à Mme REUSSER Isabelle

Nombre de membre nécessaire pour le quorum : 42

Nombre de membres titulaires présents : 52

Nombre de membres suppléants prenant part au vote : 3

Nombre de membres ayant une procuration : 11

Secrétaire de Séance : Monsieur GUERRA Oliver

Nombre de votants : 66

Monsieur le Président expose les dispositions de l'article 1464 I du code général des impôts permettant aux communes et aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre d'exonérer de cotisation foncière des entreprises, les établissements réalisant une activité de vente de livres neufs au détail qui disposent, au 1er janvier de l'année d'imposition, du label de « librairie indépendante de référence ».

Conformément au I de l'article 1586 nonies du même code, la valeur ajoutée des établissements exonérés de cotisation foncière des entreprises en application de la délibération d'une commune ou d'un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre est, à la demande de l'entreprise, exonérée de cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises pour sa fraction taxée au profit de la commune ou de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre.

Monsieur le Président rappelle que ce label est délivré pour une durée de 3 ans et permette aux librairies qui l'obtiennent :

- de valoriser auprès de leur clientèle et de leurs partenaires institutionnels ou privés, la qualité de l'accueil, des services et de l'assortiment ;
- de bénéficier de la part de certains fournisseurs de conditions commerciales plus favorables ;
- de solliciter, selon une procédure simplifiée, une subvention dans le cadre du dispositif d'aide du CNL pour la mise en valeur des fonds en librairie (aide VAL).

Vu l'article 1464 I du code général des impôts,

Vu l'article 1586 nonies du code général des impôts,

Monsieur le Président demande au Conseil Communautaire de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil de Communauté,


Où l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité:

- **D'APPROUVER** l'exonération de cotisation foncière des entreprises, des établissements réalisant une activité de vente de livres neufs au détail qui disposent, au 1^{er} janvier de l'année d'imposition, du label de « librairie indépendante de référence ».
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne pour le contrôle de sa légalité.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Le secrétaire de séance
GUERRA Olivier



Le Président,
PORTET Christian



Délibération N° DL2023_079

Objet - Convention entre la Communauté de Communes des Terres du Lauragais et la MSA pour le financement du LAEP

L'an deux mille vingt-trois, le quatre avril à 17 heures 00, le Conseil Communautaire des Terres du Lauragais, légalement convoqué en date du vingt-huit mars, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Villefranche de Lauragais, sous la présidence de M. Christian PORTET

Membres titulaires présents

ADROIT	Sophie	FIGNES	Jean-Claude	RAMOND	Patrice
AVERSENG	Pierre	GLEYES	Lison	REUSSER	Isabelle
BARTHES	Serge	GRAFEUILLE-ROUDET	Valérie	ROS NONO	Francette
BIGNON	Christine	GUERRA	Olivier	ROUGÉ	Cédric
BODIN	Pierre	LATCHÉ	Catherine	ROUVILLAIN	Thierry
BOMBAIL	Jean-Pierre	MALMAISON	Patricia	SAFFON	Sébastien
BOURGAREL	Roger	METIFEU	Marc	SIORAT	Florence
BRESSOLLES	Pierre	MILHES	Marius	STEIMER	John
CAMINADE	Christian	Mir	Virginie	TOUJA	Michel
CANAL	Blandine	MOUYON	Bruno	VERCRUYSSSE	Sandrine
CASES	Françoise	MOUYSET	Maryse	VIVIES	Sylvie
CASSAN	Jean-Clément	NAVARRO	Karine	ZANATTA	Rémy
CASTAGNÉ	Didier	PEDRERO	Roger		
CAZENEUVE	Serge	PEIRO	Marielle		
CESSÉS	Evelyne	PERA	Annie		
COLOMBIES	Christophe	PIC NARDESE	Lina		
CLARET	Jean-Jacques	PORTET	Christian		
DARNAUD	Guy	POUILLES	Emmanuel		
De LAPLAGNOLLE	Axel	POUS	Thierry		
FEDOU	Nicolas	RAMADE	Jean-Jacques		

Membres suppléants représentant un titulaire

BOUTET	Laurent	Représente M. ROUQUAYROL Pierre-Alain
DELHON	Jacques	Représente M. IZARD Christian
HEDIN	Philippe	Représente Mme ESCRICH-FONS Esther

Membres titulaires absent(e)s ou excusé(e)s

ARPAILLANGE	Michel	FERLICOT	Laurent	RANC	Florence
BARRAU	Valery	GUAGNO	Antoine	RIAL	Guilhem
BENETTI	Mireille	HEBRARD	Gilbert	ROBERT	Anne-Marie
BREIL	Christophe	IZARD	Christian	ROUGÉ	Cédric
CALMEIN	François	KONDRYSZYN	Serge	ROUQUAYROL	Pierre-Alain
CALMETTES	Francis	LABATUT	David	RUFFAT	Daniel
CAZELLES	Jean Pierre	LEBRUN	Guillaume		
CROUX	Christian	LELEU	Laurent		
DAYMIER	Marie-Gabrielle	MAHCER	Abdelrani		
De La PANOUSE	Geoffroy	MIQUEL	Laurent		
DUMAS-PILHOU	Bertrand	NAUTRE	Eva		
ESCRICH-FONS	Esther	OBIS	Eliane		
FAURE-GIRARDIN	Christel	PALLEJA	Patrick		

Pouvoirs

ARPAILLANGE	Michel	Procuration à Mme GLEYES Lison
CALMEIN	François	Procuration à Mme NAVARRO Karine
CAZELLES	Jean Pierre	Procuration à M. ROUGÉ Cédric
CROUX	Christian	Procuration à M. POUS Thierry
De La PANOUSE	Geoffroy	Procuration à M. POUILLES Emmanuel
HEBRARD	Gilbert	Procuration à Mme SIORAT Florence
KONDRYSZYN	Serge	Procuration à M. BARTHES Serge
LELEU	Laurent	Procuration à M. AVERSENG Pierre
OBIS	Eliane	Procuration à M. METIFEU Marc
ROBERT	Anne-Marie	Procuration à M. FEDOU Nicolas
RUFFAT	Daniel	Procuration à Mme REUSSER Isabelle

Nombre de membre nécessaire pour le quorum : 42

Nombre de membres titulaires présents : 52

Nombre de membres suppléants prenant part au vote : 3

Nombre de membres ayant une procuration : 11

Secrétaire de Séance : Monsieur GUERRA Oliver

Nombre de votants : 66

Monsieur le président rappelle les principaux partenaires financiers du département petite enfance, que sont la CAF et la MSA et avec lesquels des conventions annuelles ou pluriannuelles sont établies afin de cadrer ces participations financières.

Il rappelle que les services Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) et Relais Petite Enfance (RPE) faisaient l'objet de convention.

Si pour le LAEP, seule la CAF était notre partenaire, il s'avère qu'à la suite de diverses investigations menées par les services, il est également possible de bénéficier de subventionnement de la part de la MSA.

Le président donne lecture de la convention proposée avec la MSA pour le financement du LAEP.

Il précise que cette convention couvre la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2025 et que tous les documents et les justificatifs seront joints à cette conventions afin de bénéficier de subventions pour la période complète.

Monsieur le Président, demande au conseil communautaire de bien vouloir se prononcer.

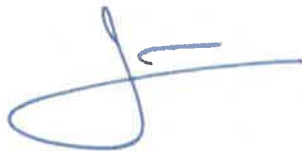
Monsieur le Président demande au Conseil Communautaire de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil de Communauté,
Où l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité:

- **D'APPROUVER** la convention proposée avec la MSA pour le financement du LAEP telle que présentée, dont un exemplaire est annexé à la présente délibération.
- **D'AUTORISER** Monsieur le président à signer toutes les pièces afférentes à cette affaire.
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne pour le contrôle de sa légalité.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Le secrétaire de séance
GUERRA Olivier



Le Président,
PORTET Christian

